



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

**Rapport de minorité de la commission ad hoc relatif au préavis municipal No 08/2024 :
Demande de crédit complémentaire de CHF 12'087'811,93 TTC pour la construction du
complexe scolaire C.S.I. Le Bix ainsi que sa route d'accès.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
notre commission s'est réunie en date du 10 juin 2024 pour étudier le préavis susmentionné,
en présence de Madame Louise Schweizer, Syndique, Monsieur Philippe Esseiva, Municipal et
Monsieur Cédric Favre, Assistant Maître d'Ouvrage (BAMO), qui ont répondu à nos questions
et je les en remercie.

Commentaires généraux

Suite aux diverses explications détaillées concernant la demande de crédit supplémentaire, je
ne peux admettre de tels coûts pour la réalisation de ce complexe scolaire tant décrié après des
années de procédures.

La nécessité n'étant pas mise en doute dès le départ, mais bien l'endroit choisi inadapté,
engendrant d'énormes surcoûts. Ceci malgré les mises en garde de plusieurs conseillers et des
recours, la municipalité de l'époque avait campé sur ses positions désastreuses dont on mesure
les effets aujourd'hui, nous obligeant à assumer leurs erreurs.

Sachant que nous manquerons de classes même une fois le Bix 1 terminé, nous devons à
nouveau relancer l'étude et la construction du Bix 2 pour encore combien de millions de
francs ? et ceci à brève échéance.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis no 08/2024 et en avoir débattu en commission,
le soussigné se doit de conclure au rejet du préavis

Ainsi fait à Arzier-Le Muids le 11 juin 2024

Eric Jaquet